



CHARTRE DES EXPOSANTS

I - OBJET

Cette Charte est destinée à:

- définir les objectifs
- fixer les principes et l'esprit
- préciser certaines règles importantes de fonctionnement des Journées des Plantes de Courson.

Les modalités de cette Charte qui s'imposent à tous les participants sont le fruit d'une réflexion commune menée depuis plusieurs années, notamment avec le concours des premiers exposants.

Elle ne se prétend pas exhaustive et sera éventuellement complétée selon les besoins qui s'imposent.

II - DEFINITION ET OBJECTIFS

Les Journées des Plantes de Courson sont une manifestation ouverte à une sélection de toutes les branches de l'horticulture d'ornement, ainsi que des formes d'industrie, d'artisanat et d'art ayant un rapport avec le jardin, sa mise en valeur et son entretien. Afin de maintenir les spécificités de Courson et l'équilibre de la présentation, certaines proportions doivent être maintenues entre les présentations de plantes ligneuses, vivaces et d'autres végétaux.

Nées de la rencontre de quelques pépiniéristes, spécialistes et collectionneurs avec un public d'amateurs dans le cadre d'un parc paysager en cours de restauration et de replantation, ces Journées ont pour objectifs, dans un esprit d'émulation qui doit rester amical de:

- privilégier tout d'abord la qualité mais aussi la nouveauté en contribuant à faire découvrir avant un véritable lancement commercial, retrouver ou simplement mieux faire connaître des végétaux intéressants pour leurs qualités esthétiques ou botaniques, notamment pour leur aspect décoratif.

- constituer un lieu de rencontre et de diffusion original entre des professionnels de haute qualité, parfois isolés ou méconnus et un public de responsables, de spécialistes, d'amateurs ou de futurs amateurs.
- présenter des végétaux d'une manière harmonieuse et attirante, associer formes, feuillages, floraisons ... afin de bien démontrer leur intérêt aux utilisateurs potentiels.
- permettre ou favoriser un dialogue entre ceux qui produisent et diffusent les végétaux et ceux qui les plantent ou pourraient les planter dans leur jardin.
- jouer ainsi un rôle d'initiation ou d'éducation auprès d'un public souvent mal informé mais de plus en plus réceptif et participer à l'enrichissement et au renouvellement du patrimoine végétal.

III - COMITE D'ORIENTATION ET DE SELECTION

Pour l'aider et le conseiller dans sa réflexion, le Domaine de Courson, organisateur des Journées des Plantes, a décidé de s'adjoindre un Comité d'Orientation et de Sélection.

Ce Comité, présidé par un représentant du Domaine de Courson, est composé de personnes choisies en fonction de leurs compétences. Il participe à la réflexion sur la politique générale de l'évolution des Journées des Plantes, le Domaine de Courson se réservant cependant en la matière la décision finale. Il formule toutes les suggestions, recommandations et critiques qui lui semblent nécessaires pour améliorer les rencontres de Courson.

Il apporte son concours dans le choix des nouveaux exposants; son avis peut notamment être justifié par:

- la qualité ou l'originalité des catalogues présentés,
- les visites à des pépiniéristes,
- l'expérience acquise par ses membres des produits des candidats,
- l'apport d'un intérêt nouveau aux Journées des Plantes,
- le maintien d'un équilibre entre les secteurs de l'horticulture.

A la suite de chacune des rencontres, il est invité à donner son opinion sur l'ensemble de l'exposition et sur chaque présentation individuelle. Il peut ainsi exprimer ses critiques, positives ou négatives sur tous les exposants, indiquer ses réserves, recommander des avertissements, éventuellement des exclusions.

IV - PLANTES EXPOSEES

Les plantes exposées peuvent appartenir à toutes l'échelle du règne végétal. Toutefois, des quotas peuvent être définis par le Comité d'Orientation et de Sélection pour qu'un équilibre harmonieux par rapport à la spécificité de Courson soit respecté parmi les divers secteurs de l'horticulture.

Les plantes exposées doivent être représentatives des spécialités propres à chaque exposant, constituer un reflet honnête de ses activités ou, à son choix, d'une partie d'entre elles.

Chaque plante doit bien être la propriété de celui qui l'expose, et cela depuis assez de temps pour être à même de renseigner et conseiller avec exactitude le public sur ses qualités et ses conditions

d'acclimatation. Dans la mesure du possible, chaque exposant est invité à mettre en valeur des nouveautés ou des redécouvertes.

Les exposant doivent renseigner clairement et précisément les visiteurs et les acheteurs sur les qualités des plantes qu'ils présentent et notamment leurs besoins en matière de sol et de climat.

Chaque plante doit être étiquetée avec ses principales caractéristiques (espèce ou variété botanique, nom des cultivars).

Selon le choix de chaque exposant, les plantes peuvent être proposées à la ventes ou seulement exposées. Si les plantes peuvent être vendues, leur prix doit être clairement mis en évidence. Ceux des exposants qui ne souhaitent vendre qu'à des professionnels ou en grandes quantités doivent l'indiquer clairement.

Il est conseillé de représenter les végétaux dont les attraits ou les qualités n'apparaissent pas au moment des Journées des Plantes par des documents photographiques, à condition d'être d'une qualité reconnue par les organisateurs.

V - AUTOUR DU JARDIN

Tous les produits présentés doivent être liés au jardin ou la vie dans le jardin. Le nombre d'exposants en ce domaine restera très limité, les Journées des Plantes devant rester essentiellement orientées vers les végétaux.

Il peut s'agir notamment de tout ce qui peut servir à son entretien ou à son embellissement (outils, traitements, mobiliers décors...).

Les livres ou publications, en dehors des catalogues ou ce qui peut s'y apparenter ne peuvent être vendus par des maisons spécialisées que s'ils sont consacrés à la botanique, l'horticulture ou l'art des jardins.

Les fondations, associations, établissements d'enseignements spécialisés, organismes divers liés à l'horticulture sont naturellement bienvenus, après avis du Comité, dans la mesure de l'intérêt supplémentaire apporté, notamment en matière de conseils ou d'animation.

VI - PRESENTATION

Compte-tenu des objectifs généraux des Journées des Plantes, les végétaux doivent être présentés d'une manière qui contribue à les mettre en valeur et à enseigner les visiteurs. Cependant, il est demandé que les décors utilisés ne viennent pas gêner la perception des stands voisins, saufs accord avec eux.

L'un des soucis majeurs des exposants doit être d'apporter des idées nouvelles ou originales, non seulement pour les végétaux mais pour bien montrer au public l'utilisation qui peut en être faite (associations de formes, de feuillages ou de floraisons...).

Les stands doivent garder leur attrait jusqu'à la fin de l'exposition. Il est donc impératif qu'une partie au moins des végétaux qui le composent demeure inamovible jusqu'à 17 heures, le jour de la clôture des Journées. Cette partie inamovible peut être composée de pieds-mères, montrant ainsi encore mieux les capacités et les qualités de leur utilisation.

Afin que les présentations soient aussi attirantes que possible, il est préférable de dissimuler pots, conteneurs, caquettes avec de la mousse, de l'écorce... sauf si ces contenants sont bien destinés à mettre en valeur les plantes présentées. S'ils doivent cependant être visibles, il est nécessaire qu'ils soient propres et d'une couleur uniforme.

Il est conseillé également de présenter les végétaux de petites tailles (plantes, bulbes...) sur des tables, si possibles recouvertes de toile de jute, afin d'être bien accessibles à l'oeil des visiteurs.

Deux ou plusieurs exposants peuvent s'associer pour faire un stand en commun: dans la mesure où ils réunissent des végétaux de type différent, ces associations peuvent en effet permettre au public de mieux envisager la mise en valeur de ses jardins.

Une présentation attirante et agréable, mettant en valeur les plantes exposées est, en résumé, primordiale pour mieux renseigner et, à terme, mieux convaincre le public d'utiliser les plantes qui lui sont proposées.

Patrice Fustier
le 17 septembre 1987

Prix et Récompenses

1 - Remarques générales

- Tout stand est réputé concourir pour chacun des Prix.
- Les Prix sont entièrement indépendants les uns des autres.
- On ne peut être membre que d'un seul Jury.
- Les délibérations de chaque Jury sont secrètes, y compris à l'égard des autres Jurys.
- Il ne sera décerné ni accessit ni mention.

2 - Définitions

a - Prix Roger de Vilmorin

Il récompense la qualité botanique de l'ensemble du stand, aussi bien dans le **choix des végétaux** que dans **l'exactitude de l'étiquetage**. Le Jury est composé de personnes désignées par l'APBF – l'Association des Parcs Botaniques de France.

b - Prix du Domaine de Courson

Il récompensera pour chacune des deux sections « Autour du Jardin » et « Botanique et Horticole » le stand le plus conforme aux exigences et aux recommandations de la Charte des Exposants (**qualité, pédagogie et étiquetage**) et plus généralement à l'esprit des *Journées des Plantes de Courson*. Le Jury est composé des membres du Comité d'Orientation et de Sélection.

c - Prix Ernest de Caraman

Il récompense la qualité de la présentation, plus particulièrement dans ses **aspects esthétiques et créatifs**. Le Jury est composé de personnes désignées par l'Association des Amis de Courson.

d- Prix de la Presse

Il récompense un exposant, qui par le choix ou la présentation de ses productions, puisse être à **l'origine d'une communication écrite ou audiovisuelle** attractive. Le Jury est composé de journalistes, spécialistes de l'horticulture et des jardins.

e – Prix de la SNHF

Il récompense un exposant pour la présentation à Courson, d'une **collection végétale spécialisée la plus exhaustive possible**. Le Jury est choisi par le Conservatoire français des Collections Végétales Spécialisées (CCVS) dont il applique les critères de jugement.

f – Prix du Catalogue (annuel)

Il est décerné une fois par an à la session de Printemps, et est destiné à encourager les pépiniéristes **à faire connaître d'une façon précise leurs végétaux** et à mettre en valeur l'ensemble de leur production. Le Jury est composé de spécialistes du jardin dirigé par le président du CPJF – Comité des Parcs et Jardins de France.